



## Déclaration pour la CAPD du 23 janvier 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce mois de janvier a débuté sur une mobilisation importante des citoyens de France, suite aux attentats qui ont endeuillé notre pays. Depuis, la responsabilité de l'école se trouve clairement évoquée. Non seulement, elle aurait échoué dans sa mission d'éducation à la citoyenneté mais elle devrait de plus, trouver pratiquement seule les solutions pour mettre à mal les idées reçues, la violence et le sentiment d'exclusion. Faire tout porter sur les seules épaules de l'école et des enseignants mène à une impasse. Bien évidemment, il est essentiel de se préoccuper de cette partie de la jeunesse qui ne se reconnaît pas ou plus dans la République. Mais seule, l'école ne peut pas régler tous les problèmes de la société. Si l'école est apparue ici et là fracturée notamment lors des contestations de la minute de silence, c'est que notre société est elle-même fracturée. Et, les causes de cette situation sont autant culturelles, que sociales et économiques. Aujourd'hui, pour une partie des familles et de leurs enfants, le discours de l'école sur le vivre ensemble n'a pas de sens et de prise parce que la réalité vécue est celle de l'entre-soi et de la relégation sociale. Pour le SNUipp, il faut une mobilisation générale de notre société ce qui appelle des mesures fortes aussi bien sur le terrain scolaire que sur l'environnement social de l'École.

Cette CAPD se tient après les élections professionnelles de décembre 2014 à l'issue desquelles les enseignants du premier degré ont une nouvelle fois placé en tête le SNUipp-FSU au niveau national comme au niveau départemental. Le SNUipp-FSU de la Somme remercie d'ailleurs tous les collègues qui, par leur vote, lui ont permis de progresser en nombre de voix, en pourcentage et de gagner un siège. C'est la reconnaissance de tout le travail que nous accomplissons auprès de la profession : informer, accompagner, soutenir, écouter, apporter une formation syndicale de qualité, construire des revendications communes.

La CAPD est consultée sur les opérations collectives de gestion des carrières. Aujourd'hui, ce sont les départs en stage de formation de psychologue scolaire et la préparation du CAPA-SH, mais aussi la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs et les permutations. Pour le SNUipp-FSU, l'équité et la transparence sont les maîtres-mots de notre rôle de commissaire paritaire. La mise à disposition des avis défavorables nous a permis de pouvoir préparer au mieux cette réunion. Nous y relayerons donc la voix de nos collègues.

En ce qui concerne la formation CAPA-SH, force est de constater la quasi-inexistence de demandes pour les options F, G et E (dans une moindre mesure) certainement liée au petit nombre de départs possibles. On est loin d'une relance de la formation et de la remise en place de RASED complets dans le département. Nous déplorons et dénonçons le manque cruel de ces personnels spécialisés dans l'aide

des élèves mais aussi des enseignants dans un département aux difficultés connues et avec des missions données à l'École de plus en plus lourdes et compliquées à mettre en œuvre dans un contexte sociétal tel que nous le connaissons.

Nous allons examiner les barèmes des candidats aux permutations interdépartementales. Environ 80 collègues demandent à y participer contre 102 l'année dernière.

L'année 2014 a vu au niveau national une très légère amélioration par rapport aux résultats de 2013 mais ce sont encore de trop nombreux collègues dont l demande reste insatisfaite.

Le SNUipp continue donc de porter son exigence de voir cette question de la mobilité choisie traitée au mieux des intérêts des enseignants afin qu'ils ne se voient pas de nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales. Le SNUipp revendique un droit à mutation effectif pour tous.

La CAPD est aussi l'instance durant laquelle nous vous soumettons des problèmes rencontrés et soulevés par nos collègues ou les écoles. C'est le cas de la mise en place des ENT de circonscription : il semblerait que dorénavant, dans plusieurs circonscriptions, tous les documents (demandes d'aide au RASED, réponses aux enquêtes, document individuel préparatoire à une inspection, ...) soient à déposer sur l'ENT. Nous sommes interpellés par de nombreux collègues qui s'inquiètent notamment pour la confidentialité des documents et pour ce qui en découle comme travail supplémentaire pour les directrices et directeurs d'école alors que nous attendons toujours le groupe de travail sur la simplification administrative. A notre connaissance, aucun texte n'impose un mode de transmission plutôt qu'un autre et nous sommes persuadés que nos collègues doivent avoir le choix d'utiliser ou non cet ENT.

Nous relayons également de nouveau la demande des collègues qui souhaitent que les circulaires ou mails reçus sur les boîtes mail des écoles de manière indifférenciée (maternelle/élémentaire) soient triés. Dernier exemple en date : l'enquête langues vivantes qui est parvenue à toutes les écoles alors que les maternelles ne sont pas concernées. Cette demande de cibler les destinataires avaient déjà été formulée lors de la CAPD du 14 novembre 2014. Lors de celle-ci Monsieur le Secrétaire Général avait pris note à fin d'étude. Nous souhaiterions savoir si cette étude a été menée.

Enfin, nous souhaiterions que vous rappeliez aux IEN qu'il n'existe aucune obligation pour un enseignant ou une école d'utiliser un ENT, même s'il a dans sa classe un TBI, un TNI ou un VPI.

Dans le même état d'esprit, nous voudrions comprendre pourquoi dès ce mois de janvier, des commissions de proximité sont déjà prévues pour aborder la situation des élèves qui pourraient être maintenus. N'avons-nous pas entendu en CDEN qu'il était plus que nécessaire de limiter ces redoublements ? Comment pouvons-nous, à la moitié de l'année scolaire, considérer qu'un élève ne progressera plus ? Cela nous est insupportable. Par ailleurs, dans l'état actuel de la législation, c'est toujours le conseil des maîtres qui prend la décision pour un premier maintien en fin de cycle. Les commissions de proximité ne peuvent donc émettre qu'un avis qui doit donc être identifié comme tel.

Vous avez refusé à de nombreux collègues la possibilité d'assister à un stage de formation syndicale où intervenait Rémi Brissiaud, reconnu pour la qualité de ses travaux sur l'enseignement des mathématiques. L'Education Nationale n'étant pas en mesure de proposer de telles formations, et nous le regrettons, nous ne comprenons pas votre décision. Vous avez notamment fait le choix d'éliminer systématiquement les collègues qui travaillent dans des écoles de moins de 6 classes. Nous trouvons cette décision injuste puisqu'elle signifie que seuls les enseignants des écoles de plus de 6 classes ont accès à la formation syndicale. Nous vous rappelons qu'avant 2008, les accords pour les formations syndicales étaient massifs, bien au-delà des textes réglementaires qui n'ont pas évolués depuis 1984, sans que cela ne pose de problème. De la même façon, l'administration n'est pas en mesure de

remplacer toutes les absences dans les écoles de moins de 6 classes, contraignant les enseignants présents à répartir les élèves de leur collègue absent, sans que cela ne pose de problème...

Pour permettre aux collègues qui n'ont pas pu venir d'assister à cette formation, une autre date devrait être proposée par Rémi Brissiaud et nous vous demanderons alors d'accepter le départ en stage de ces enseignantes.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire, le ministère a passé consigne du report de ces opérations (CTD) après les élections cantonales qui auront lieu fin Mars. Le SNUipp FSU a adressé un courrier à la ministre le 7 janvier dernier pour lui demander de revenir sur cette décision et la dénoncer fermement. En effet, en reportant au mois d'avril la tenue des CTD et des CDEN, toutes les opérations de préparation de la rentrée et d'affectation des enseignants vont être retardées de près de deux mois par rapport au calendrier habituel avec les effets néfastes que nous connaissons, et que nos collègues et les élèves ont déjà vécus cette année. Comment peut-on considérer pouvoir préparer une rentrée de façon sereine en procédant de cette façon ? Nous pensons qu'ainsi la ministre manque de respect et de reconnaissance pour les enseignants, leur travail et leur vie personnelle.

Le SNUipp FSU demande que les opérations de carte scolaire se déroulent avant la mise en œuvre de la période de réserve liée aux élections.

Enfin, et vous le savez, face aux conditions de travail qui se sont dégradées, notamment avec la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine, et qui risquent de ne pas s'améliorer à la vue des seuls 8 postes réservés pour la Somme ; face au mépris dont le ministère fait preuve en décalant les opérations de carte scolaire à l'issue des élections cantonales, retardant ainsi les opérations de mouvement avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la préparation de la rentrée ; face à la non-revalorisation de nos salaires quand les recteurs voient leur prime augmentée de 68% pour combler une inégalité alors que l'ISAE des professeurs d'école n'est toujours pas alignée sur l'ISOE des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré ; face à la formation continue inexistante, le SNUipp et toute la FSU appellent tous les enseignants des écoles du département à être en grève le 3 février prochain.